



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2023-09045

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2023-09-06-00004 - Décision de déclassement du domaine public Verneuil sur Indre 1 (4 pages)	Page 3
37-2023-09-05-00002 - Décision de déclassement du domaine public Verneuil sur Indre 2 (4 pages)	Page 8

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-09-06-00004

Décision de déclassement du domaine public
Verneuil sur Indre 1

DÉCISION DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
(Établie en deux exemplaires originaux)

Référence SPA : OU0566-01

SNCF RÉSEAU

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et à sa filiale mentionnée au 5° de l'article L 2111-9 du code des transports, notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la décision SIEGE-DP-E1-DGCS-0010 portant délégation de pouvoirs du président-directeur-général au directeur général adjoint clients et services.

Vu la décision DTERR-DP-E2-DGCS-0040 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial Centre Cal de Loire,

Vu l'absence d'avis rendu par le Conseil Régional Centre Val de Loire.

Vu l'autorisation de l'État en date du 3 août 2023,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau

DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

Le bien non bâti sis à **VERNEUIL-SUR-INDRE** (Indre-et-Loire) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur l'extrait de plan cadastral joint à la présente décision sous teinte verte, est déclassé du domaine public ferroviaire.

CODE INSEE COMMUNE	ADRESSE LIEUDIT	RÉFÉRENCE CADASTRALE		SURFACE (m ²)
		SECTION	NUMÉRO	
37269	<i>La Gare</i>	ZP	105	3.347

ARTICLE 2 :

Copie de la présente décision sera communiquée à Monsieur le Préfet de Département d'Indre-et-Loire.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département d'Indre-et-Loire.

La présente décision sera publiée au bulletin Officiel de SNCF Réseau.

Fait à Orléans,
Le 6 septembre 2023,

[signé]

Francesca ACETO
Directrice Territoriale RESEAU Centre-Val de Loire

Département :
INDRE ET LOIRE

Commune :
VERNEUIL SUR INDRE

Section : ZP
Feuille : 000 ZP 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 25/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

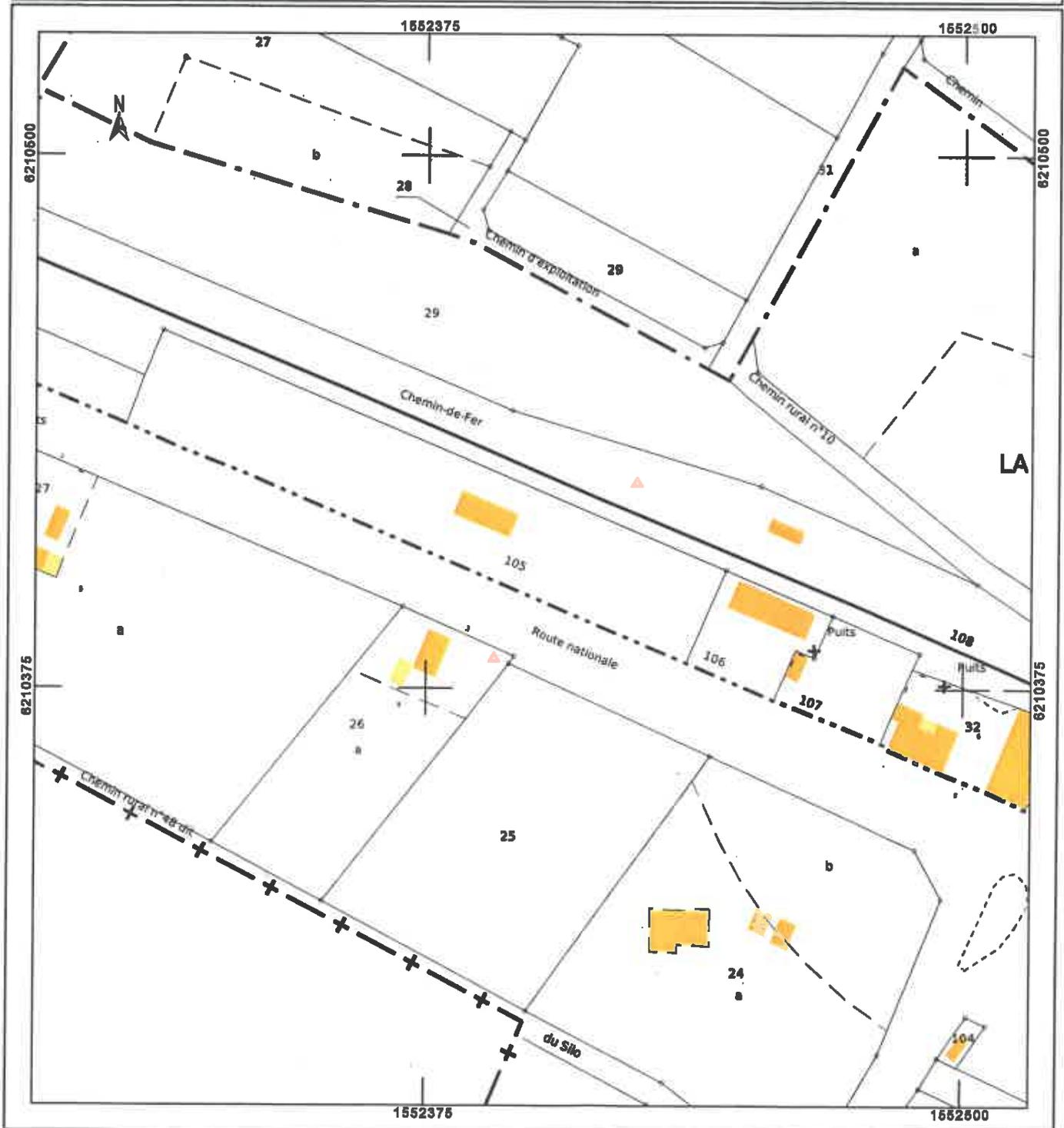
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF TOURS
40 rue Edouard Vaillant 37080
37080 TOURS cedex
tél. 02.47.21.71.82 -fax
ptgc.indre-et-loire@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-09-05-00002

Décision de déclassement du domaine public
Verneuil sur Indre 2

DÉCISION DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
(Établie en deux exemplaires originaux)

Référence SPA : OU0566-02

SNCF RESEAU

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et à sa filiale mentionnée au 5° de l'article L 2111-9 du code des transports, notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la décision SIEGE-DP-E1-DGCS-0010 portant délégation de pouvoirs du président-directeur-général au directeur général adjoint clients et services.

Vu la décision DTERR-DP-E2-DGCS-0040 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial Centre Cal de Loire,

Vu l'absence d'avis rendu par le Conseil Régional Centre Val de Loire.

Vu l'autorisation de l'État en date du 3 août 2023,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau

DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

Le bien non bâti sis à **VERNEUIL-SUR-INDRE** (Indre-et-Loire) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur l'extrait de plan cadastral joint à la présente décision sous teinte verte, est déclassé du domaine public ferroviaire.

CODE INSEE COMMUNE	ADRESSE LIEUDIT	RÉFÉRENCE CADASTRALE		SURFACE (m ²)
		SECTION	NUMÉRO	
37269	La Gare	ZP	107	578

ARTICLE 2 :

Copie de la présente décision sera communiquée à Monsieur le Préfet de Département d'Indre-et-Loire.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département d'Indre-et-Loire.

La présente décision sera publiée au bulletin Officiel de SNCF Réseau.

Fait à Orléans,
Le 5 septembre 2023,

[signé]

Francesca ACETO
Directrice Territoriale Centre-Val de Loire

**DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES**
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : VERNEUIL SUR INDRE (2809)
 Section : ZP
 Feuille(s) : 000 ZP 01
 Echelle d'origine : 1/2500
 Echelle d'édition : 1/2500
 Qualité du plan : P5 ou CP 140 cm1
 Date de l'édition : 04/01/2023
 Support numérique : _____

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 478 X
 Document vérifié et numéroté le 04/01/2023
 Par M. **PIERRE BERNHADET**
 Chef de Service
 Signé _____

Cachet du service d'origine :
SPE TOURS
 40 rue Edouard Vaillant
 37000 TOURS
 Téléphone : 0247 2717102
 pfigc.indre-et-loire@diffp.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
 Le présent document d'arpentage, certifié par
 les propriétés soulignées (3) a été établi (1)
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage _____ effectué
 sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage de bonnegrade, dont copie
 ci-jointe, dressé le _____ par _____
 géomètre à _____
 Les propriétés décrites sont gis et connaissance
 des Informations au des de la chambre 0463.
 A _____ le _____

Modification déclassée par Procès-verbal du cadastre

D'après le document d'arpentage dressé
 Par **AUGER ROMAN** (2)
 Réf. :
 La 2811/2022

01) Propriété soulevée, 1/25000, à l'échelle de 1/25000, par le Service d'arpentage de la Direction Générale des Finances Publiques, 40 rue Edouard Vaillant, 37000 TOURS, France. Le présent document est certifié par le Service d'arpentage de la Direction Générale des Finances Publiques, 40 rue Edouard Vaillant, 37000 TOURS, France. Le présent document est certifié par le Service d'arpentage de la Direction Générale des Finances Publiques, 40 rue Edouard Vaillant, 37000 TOURS, France.

